



*Commission de Surveillance  
du Secteur Financier*

## COMMUNIQUÉ

### COMPTES RENDUS ANALYTIQUES (« LONG FORM REPORTS »)

Compte tenu de l'impact du COVID-19 sur les entités et fonds audités ainsi que sur les auditeurs, la CSSF a décidé que le délai pour la remise des comptes rendus analytiques pourra, le cas échéant, être exceptionnellement prolongé jusqu'à quatre mois après l'assemblée générale annuelle de l'entité ou du fonds audité, à l'exclusion des délais accordés à ces mêmes assemblées générales annuelles par le gouvernement par le biais de mesures exceptionnelles. Les deux types de prorogation ne peuvent être appliqués cumulativement.

Une remise dans les temps est cependant encouragée, lorsque celle-ci peut être effectuée dans les délais normaux, sans compromettre la qualité du travail de révision.

Veuillez noter que le Committee of European Auditing Oversight Bodies (CEAOB) a publié aujourd'hui une déclaration relative à l'impact du COVID-19 sur le contrôle légal des états financiers :

[https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business\\_economy\\_euro/banking\\_and\\_finance/documents/200325-ceaob-statement-covid-19\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/200325-ceaob-statement-covid-19_en.pdf)

Luxembourg, le 25 mars 2020